

# ARTICLE PRÊT À PUBLIER - VERSION DEMANDEUR D'EMPLOI

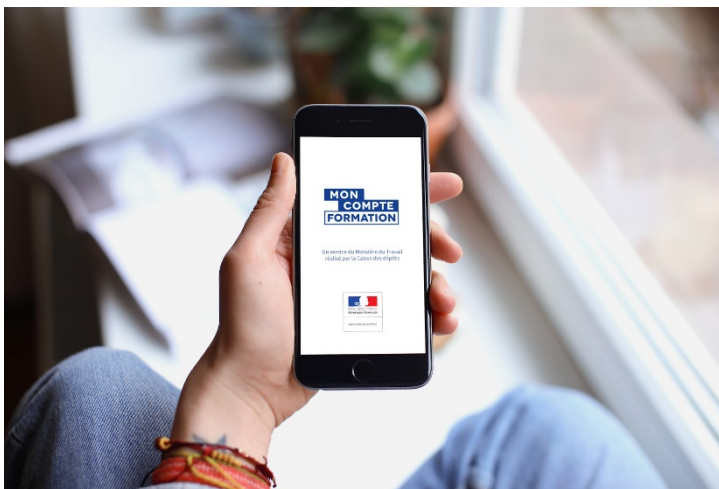
## MonCompteFormation, l'application simple, pratique et directe pour vous former

*Vous êtes à la recherche d'un emploi ? Découvrez comment vous former pour accéder aux métiers qui recrutent !*

### Un accès simplifié à la formation

Votre compte personnel de formation (CPF) change ! Depuis le 1er janvier 2019, vos droits à la formation professionnelle ne sont plus comptabilisés en heures mais en euros.

Pour y accéder et les utiliser, un nouveau service est lancé par le ministère du Travail, avec une application mobile et un site internet : MonCompteFormation.



### MonCompteFormation, comment ça marche ?

1. Téléchargez l'application MonCompteFormation sur votre téléphone ou connectez-vous sur [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) ;
2. Identifiez-vous avec votre numéro de sécurité sociale pour découvrir de combien d'euros vous disposez pour vous former
3. Accédez à un catalogue pour trouver la formation qui correspond le mieux à vos besoins, en ligne ou près de chez vous
4. Inscrivez-vous à une session de formation et payez directement depuis MonCompteFormation

## **Évolution professionnelle : Pôle emploi et les Missions locales vous conseillent**

En tant que conseiller en évolution professionnelle (CEP), votre conseiller Pôle emploi ou le conseiller de votre Mission locale peuvent vous accompagner dans votre projet et identifier avec vous la formation qui correspond le mieux à votre situation et vos besoins.

### **Des aides pour compléter votre CPF et financer votre formation**

Si vous n'avez pas assez d'euros disponibles sur votre compte pour financer la formation de votre choix, vous pouvez bénéficier de l'aide individuelle à la formation professionnelle (AIF). Elle est versée une fois votre projet de formation validé par Pôle Emploi et votre inscription réalisée auprès d'un organisme de formation. Le montant de cette aide complète le coût de la formation qui n'est pas pris en charge par les autres financeurs (votre CPF, votre Conseil Régional, etc.).

Si vous êtes encore indemnisé, vous pourrez bénéficier tout au long de votre formation de l'aide au retour à l'emploi (Aref) en plus de votre indemnité Pôle emploi. Dans le cas contraire, vous toucherez la rémunération de formation de Pôle emploi (RFPE) au cours de votre formation.

Se former grâce à une application mobile et un site internet, c'est désormais possible. Téléchargez l'application MonCompteFormation sur votre téléphone et trouvez la formation qui correspond le mieux à vos besoins, en ligne ou près de chez vous.

Des questions techniques sur le site ou l'application ?  
Appeler gratuitement le **09 70 82 35 51**.

**FORMATION  
JE PASSE À  
L'ACTION**

**Application gratuite :**

